

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA MOTTAIS 2 A

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

REDUCTION DU PERIMETRE

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

(PPVE)

SYNTHESE DES OBSERVATIONS



SOMMAIRE

I. LA PROCÉDURE DE PPVE	3
Cadre réglementaire de la PPVE.....	3
Modalités de la PPVE.....	3
II. DEROULÉ DE LA PPVE	4
La publicité et la communication sur la PPVE	4
La mise en ligne du dossier	4
La mise à disposition du dossier au format papier.....	4
III. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET DES PROPOSITIONS	5
IV. ANNEXES	6
ANNEXE 1 - Délibération du conseil communautaire du 7 juin 2022.....	6
ANNEXE 2 – Affichages légaux.....	9
ANNEXE 3 – Annonce légale : Ouest-France, édition du jeudi 9 juin 2022	11
ANNEXE 4 – Annonce légale : Chronique de Fougères, édition du jeudi 9 juin 2022	12

I. LA PROCÉDURE DE PPVE

Cadre règlementaire de la PPVE

Liffré-Cormier Communauté a décidé de réduire le périmètre de la ZAC de La Mottais 2 située sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, afin de tenir compte, principalement, de la présence de zones humides. Le périmètre initial de 58.6 ha est ainsi réduit à 23.2 ha.

S'agissant d'une modification substantielle, la reprise des dossiers de création et de réalisation de la ZAC est nécessaire (article R. 311-12 du code de l'urbanisme). Cela implique donc la réalisation d'une participation du public par voie électronique (PPVE) sur l'évaluation environnementale du projet. L'objectif de celle-ci est de donner la possibilité aux riverains de s'exprimer à ce sujet.

Conformément aux articles L. 120-1 et L. 123-19 du code de l'environnement, il convient de mettre à disposition du public :

- Le dossier d'évaluation environnementale (étude d'impact),
- L'avis de la MRAe et le mémoire en réponse de l'EPCI.

Modalités de la PPVE

La participation du public par voie électronique s'est déroulée durant 36 jours consécutifs, du vendredi 24 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022.

Par délibération n°2022-15, en date du 7 juin 2022, le conseil communautaire de Liffré-Cormier a approuvé les modalités suivantes de participation du public par voie électronique :

- « Le dossier sera consultable, pendant toute la durée de la participation, sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté, à l'adresse suivante : <https://www.liffre-cormier.fr/actualite/ppve-reduction-mottais-2/>
- Le public pourra faire part de ses questions ou observations en utilisant l'adresse électronique suivante : zac-mottais2@liffre-cormier.fr
Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.
- Pendant toute la durée de la participation, la collectivité mettra également à disposition du public, le dossier au format papier au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Ces documents seront librement consultables et accompagnés d'un cahier de concertation sur lequel le public pourra consigner son avis, aux jours et heures d'ouverture habituels. »

Le dossier comprend :

- Le dossier d'évaluation environnementale (étude d'impact),
- L'avis de la MRAe et le mémoire en réponse de l'EPCI,
- le dossier et le bilan de la concertation préalable,
- les avis formulés par les Personnes Publiques Associées sur le projet.

II. **DEROULÉ DE LA PPVE**

La publicité et la communication sur la PPVE

Quinze jours avant le début de la participation du public, soit le jeudi 9 juin, le public a été informé de la date, à compter de laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés, serait mis en ligne, de la durée pendant laquelle il pouvait être consulté, et pendant laquelle le public pouvait émettre ses propositions et observations par voie électronique.

L'information du déroulement de la PPVE s'est faite sous différentes formes :

- Un avis de participation du public a été mis en ligne sur le site Internet de la communauté de Communes, à l'adresse spécifique suivante : <https://www.liffre-cormier.fr/actualite/ppve-reduction-mottais-2/>
- Un avis de participation du public par voie électronique a été publié :
 - o dans l'édition du jeudi 9 juin 2022 du journal régional « *Ouest-France* » (Cf. annexe 3),
 - o dans l'édition du jeudi 9 juin 2022 du journal « *La Chronique de Fougères* » (CF. annexe 4).
- Des avis de concertation ont également été affichés, à partir du jeudi 9 juin 2022, sur les lieux suivants :
 - o Au siège de Liffré-Cormier Communauté, 24 rue La Fontaine, 35340 Liffré,
 - o En mairie de Saint-Aubin-du-Cormier ; Place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier,
 - o Aux abords du nouveau périmètre de la ZAC de La Mottais 2, sur 3 panneaux au format A2.

La mise en ligne du dossier

L'intégralité du dossier (détaillé au point I) a été mis en ligne, pendant toute la durée de la participation, sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté, à l'adresse spécifique suivante : <https://www.liffre-cormier.fr/actualite/ppve-reduction-mottais-2/>

En complément de la mise en ligne du dossier, la collectivité a mis en place une adresse électronique spécifique pour recueillir la participation du public : zac-mottais2@liffre-cormier.fr

A l'issue de la participation du public, aucune remarque n'a été formulée sur l'adresse électronique.

La mise à disposition du dossier au format papier

L'intégralité des documents mis en ligne sur le site internet a également été mise à disposition du public au format papier. Le dossier a été accompagné de cahiers de concertation sur lequel le public pouvait consigner son avis, aux jours et heures d'ouverture habituels :

- o Au siège de Liffré-Cormier Communauté, 24 rue La Fontaine, 35340 Liffré,
- o En mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, Place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier,

A l'issue de la participation du public, aucune remarque n'a été formulée sur les cahiers de concertation.

III. **SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET DES PROPOSITIONS**

Aucune observation n'a été formulée sur le projet durant la participation du public.

L'information concernant la réduction du périmètre de la ZAC de La Mottais 2, dans le cadre de la participation du public par voie électronique, a été rendue accessible conformément au cadre défini dans la délibération du 7 juin 2022.

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, l'autorité administrative qui prend la décision doit rendre publics par voie électronique, pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions, ainsi que les motifs de la décision.

IV. ANNEXES

ANNEXE 1 - Délibération du conseil communautaire du 7 juin 2022

DEL 2022/125

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 035-243500774-20220607-DEL2022_125-DE

Liffre ≡ Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 07 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SEPT JUIN à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE DE LA MAISON DES SERVICES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 01 juin 2022.

Présents : Mmes BRIDEL C., CHYRA S., CORNU P., GAUTIER I., OULED-SGHAÏER A-L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DENOUAL C., DUPIRE J., FRAUD E., GAUTIER C., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., RASPANTI S., ROCHER P., SALAÛN R., TRAVERS S., VEILLAX D.

Absent : Mmes AMELOT M., CHARDIN N., COUR L., COURTIGNE I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., THOMAS-LECOULANT E., MM. BELLONCLE J., LE PALAIRE S.

Pouvoir : Mme MACOURS P. à M. BEGASSE J., Mme MERET L. à M. BEGUE G.

Secrétaire de séance : M. DUPIRE J.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Modalités de la participation du public par voie électronique sur le projet de réduction de périmètre de la ZAC de La Mottais 2

Rapporteur : Benoît MICHOT, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral n°35-2021-06-15-00001 en date du 15 juin 2021 portant statuts de Liffre-Cormier Communauté et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ;
- VU la délibération n° 2021-164 du Conseil Communautaire de Liffre-Cormier Communauté en date du 28 septembre 2021 approuvant les objectifs et les modalités de la concertation préalable du projet de réduction du périmètre de la ZAC de la Mottais 2,
- VU la délibération n° 2022-012 du Conseil Communautaire de Liffre-Cormier Communauté, en date du 1^{er} février 2022, approuvant le bilan de la concertation préalable ;
- VU le code de l'urbanisme, et notamment son article R.311-12 ;
- VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 120-1, L.122-1-1, L.123-2, L.123-19 et R123-46-1 ;

DEL 2022/125

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 035-243500774-20220607-DEL2022_125-DE

- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne n° 2021-009503 en date du 24 février 2022 ;
- VU l'avis favorable de la Commission n°3 en date du 11 mai 2022 ;
- VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 mai 2022 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le conseil communautaire réuni le 28 septembre 2021 s'est prononcé en faveur des objectifs de la ZAC de La Mottais 2 sur un périmètre réduit de 58,6 hectares à 23,2 hectares et a prescrit les modalités de la concertation préalable.

La concertation préalable du public s'est déroulée du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 3 décembre 2021 inclus. Elle n'a donné lieu à aucune observation. Le conseil communautaire du 1er février 2022 a donc déclaré que le bilan de la concertation n'était pas de nature à remettre en cause le projet de réduction de périmètre.

Pour rappel, la réduction du périmètre de la ZAC étant substantielle, elle nécessite la reprise des dossiers de création et de réalisation dans les mêmes conditions que pour une création de ZAC (article R. 311-12 du code de l'urbanisme).

Une étude d'impact valant dossier loi sur l'eau et incidences Natura 2000 a été déposée le 14 décembre 2021 auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). Les services instructeurs ont rendu leur avis motivé le 4 février 2022, et la collectivité a rédigé un mémoire en réponse.

Par ailleurs, la DDTM a précisé que, s'agissant du volet eau, un Porter à Connaissance des modifications du projet au dossier d'autorisation Loi sur l'Eau en vigueur, était suffisant.

Préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC, en vertu des articles L. 120-I et L. 123-19 du Code de l'Environnement, il convient de mettre à disposition du public le dossier d'évaluation environnementale (étude d'impact), l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse de l'EPCI. Cette mise à disposition doit s'organiser sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE).

La collectivité a décidé de consulter les Personnes Publiques Associées dès ce stade de l'étude. Ainsi, les pièces du dossier leur ont été transmises et une réunion de présentation a été organisée le 05 mai 2022. La Chambre d'Agriculture et le Pays de Rennes en charge du SCoT ont émis un avis. Ses avis seront mis à disposition du public, dans le cadre de la PPVE, ainsi que le dossier et le bilan de la concertation préalable.

Les modalités de la participation du public par voie électronique sont les suivantes :

- Les documents seront mis à disposition du public pendant une durée d'au-moins 30 jours, sur le site internet de l'EPCI.
- Pendant toute la durée de la participation, le public pourra consigner son avis via l'adresse électronique suivante : zac-mottais2@liffre-cormier.fr
- Quinze jours avant le début de la mise à disposition, le public sera informé de la date à compter de laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés sera mis en ligne, la durée pendant laquelle il peut être consulté, et pendant laquelle le public pourra émettre ses propositions et observations par voie électronique.

DEL 2022/125

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 035-243500774-20220607-DEL2022_125-DE

Cette information se fera par :

- Un avis mis en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ;
- Un affichage au siège de Liffré-Cormier, en mairie de Saint-Aubin-du-Cormier et aux abords du site ;
- Un avis publié dans la presse locale.

Afin de faciliter la consultation du public, la collectivité mettra également le dossier à disposition en format papier au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, librement consultable et accompagné d'un cahier de registre sur lequel le public pourra consigner son avis, aux jours et heures habituelles d'ouverture des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de participation du public par voie électronique sur l'étude d'impact du projet de réduction de la ZAC de la Mottais 2 énoncées ci-dessus ;
- **APPROUVE** les mesures de publicité pour la mise en place de la participation du public par voie électronique, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Fait à Liffré, le 07 juin 2022

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,
STEPHANE PIQUET



*Pro suppléme.
1er vice-président
Guillaume BEEUE*

ANNEXE 2 – Affichages légaux

Participation du public par voie électronique (PPVE) – Réduction de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Mottais 2



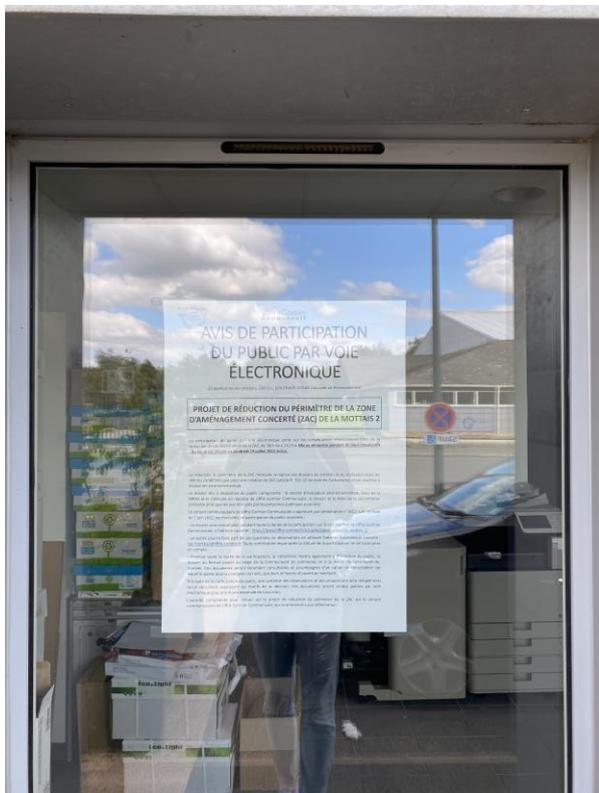
La ZAC de La Mottais 2, créée en 2008 sur une superficie de 58,6 hectares, est située au sud-ouest du bourg de Saint-Aubin-du-Cormier. La collectivité a pour projet de réduire le périmètre de la ZAC, afin de prendre en compte les zones humides existantes.

Le projet de nouveau périmètre de la ZAC La Mottais 2 présente une superficie d'environ 23 ha. La modification étant substantielle, une reprise des dossiers de création et de réalisation dans les mêmes conditions que celles prescrites pour la création d'une ZAC est nécessaire (article R. 311-12 du code de l'urbanisme).

Documents associés

- DEL 2021-164 Objectifs de la ZAC et modalités de la concertation préalable** (325,82 Ko, pdf)
- DEL 2022-012 Bilan de la concertation préalable** (195,65 Ko, pdf)
- DEL 2022-125 Approbation des modalités de la PPVE** (172,50 Ko, pdf)
- Avis de participation du public par voie électronique** (201,80 Ko, pdf)
- Étude d'impact** (35,75 Mo, pdf)
- Plan masse** (745,04 Ko, jpg)
- Plan masse et zones humides** (744,12 Ko, jpg)
- Plan des zones humides** (599,70 Ko, jpg)
- Plan des bassins versants** (808,68 Ko, jpg)
- Plan des réseaux d'assainissement (EU, EP)** (748,41 Ko, jpg)
- Plan des haies existantes** (11,06 Mo, pdf)

Extrait du site internet de Liffré-Cormier Communauté



Siège de Liffré-Cormier Communauté



Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier



Affichage sur site

ANNEXE 3 – Annonce légale : Ouest-France, édition du jeudi 9 juin 2022

Judiciaires et légales

Ouest-France Ille-et-Vilaine
 Jeudi 9 juin 2022

Avais administratifs

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
 Direction de la coordination
 interministérielle et de l'appui territorial
 Bureau de l'environnement
 et de l'usage public

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Guipry-Messac, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le Syndicat des Pays de Vilaine, en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de broyage de végétaux non dangereux au lieu-dit «Pleousté» à Guipry-Messac.

Le dossier est consultable du 4 juillet 2022 (8h 30) au 1er août 2022 (17 h 30) :

- en mairie de Guipry-Messac, aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,
- sur le site Internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/pe>

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de Guipry-Messac, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'usage public, 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes cedex 3,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref.ileetvilaine@illevilaine.gouv.fr

En précisant l'objet du courrier («consultation du public, Syndicat des Pays de Vilaine, Guipry-Messac»).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
 Direction de la coordination
 interministérielle et de l'appui territorial
 Bureau de l'environnement
 et de l'usage public

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de La Petit-Fougerey, Chanteloup et Crévin, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le Syndicat des Pays de Vilaine, en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de broyage de végétaux non dangereux au lieu-dit «Morhan», route de Crévin à La Petit-Fougerey.

Le dossier est consultable du 4 juillet 2022 (8h 00) au 1er août 2022 (17 h 00) :

- en mairie de La Petit-Fougerey, aux heures suivantes :
- du 1er au 15 juillet : les lundi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h 30, mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h 30, vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et tous les 1er samedi du mois,
- à compter du 18 juillet : les lundi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE Réduction du périmètre de la Zone d'aménagement concerté de la Motais 2

La participation du public par voie électronique porte sur les conséquences environnementales de la réduction du périmètre initial de la Zac, de 54,6 ha à 29,2 ha.

Elle se déroulera pendant 16 jours consécutifs : du vendredi 24 juin au vendredi 29 juillet 2022 inclus.

La réduction du périmètre de la Zac nécessite la reprise des dossiers de création et de réalisation dans les mêmes conditions que pour une création de Zac (article R.3111-12 du Code de l'urbanisme) et est soumise à évaluation environnementale.

Le dossier mis à disposition du public comprendra : le dossier d'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse de Liffre-Cormier Communauté, le dossier et le bilan de la concertation préalable ainsi que les avis formulés par les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire de Liffre-Cormier Communauté a approuvé par délibération n° 2022-125, en date du 7 juin 2022, les modalités de participation du public suivantes :

- le dossier sera consultable pendant toute la durée de la participation, sur le site Internet de Liffre-Cormier Communauté à l'adresse suivante :
- le public pourra faire part de ses questions ou observations en utilisant l'adresse électronique suivante : zac-mottais2@liffre-cormier.fr

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Pendant toute la durée de la participation, la collectivité mettra également à disposition du public, le dossier au format papier au siège de la communauté de communes et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier.

Ces documents seront librement consultables et accompagnés d'un cahier de concertation sur lequel le public pourra consigner son avis, aux jours et heures d'ouverture habituels.

À la suite de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée ainsi qu'un document expliquant les motifs de la décision.

Ces documents seront rendus publics par voie électronique pour une durée minimale de trois mois.

L'autorité compétente pour statuer sur le projet de réduction du périmètre de la Zac est le conseil communautaire de Liffre-Cormier Communauté qui se prononcera par délibération.

Vie des sociétés

CREAFORMA

SASU
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social :
 28, avenue du Colombier
 35000 RENNES
 902 057 383 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 27 avril 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 14, rue Belfroy, 92200 Neuilly-sur-Seine à compter du 27 avril 2022.
 Radiation au RCS de Rennes.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 4 juin 2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : La Guilde.
 Objet social : formation des jeunes pour la vie active. Activité multi-service pour chantiers école.

Siège social : 28, chemin Chaussé, 35250 Moutais.

Capital initial : 10 000 euros.
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Rennes.

Président : Ecole des Systèmes Vivants, fonds de dotation, ayant son siège social 28, Le Chemin Chaussé, 35250 Moutais, France, immatriculée sous le n° 448 698 486 au RCS Rennes.

Admission aux assemblées et droits de vote : tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé dispose d'un droit de vote qui est égal au nombre d'actions.

Cause d'agrément : les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Patrice VALANTIN.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aigné le 3 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.
 Dénomination sociale : Sanson.

Siège social : 4, rue du Pont-Neuf, 35590 Aigné.

Objet social : la société a pour objet les activités de boulangerie, pâtisseries, snacking et traiteur.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets et brevets concernant ces activités.

Elle gèrera, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros.
 Gérance : Mme Nîne Sanson et M. Flo

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 11 avril 2022, de la société N.A., société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, siège social : 2, rue des Villes-Billy, 35780 La Richardais, RCS 890 700 628 Saint-Malo, il a été décidé de transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à compter du 1er juin 2022. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. A été nommé gérant : M. Nicolas Aubin, 23, place de l'Église, 35520 La Motière. Il a également été décidé, avec effet au 1er juin 2022 : de modifier l'objet social par suppression totale de l'objet et remplacement par : l'exercice de la profession d'expert-comptable ; de modifier la dénomination sociale : Ancienne mention : N.A. Nouvelle mention : N.A. Expertise & Conseil ; de transférer le siège social du 2, rue des Villes-Billy, 35780 La Richardais au 23, place de l'Église, 35520 La Motière. La société sera radiée du RCS de Saint-Malo et immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous signature privée, en date du 30 mai 2022, à Botton.

Dénomination : SPFL Denis Le Minoux.
 Forme : SPFL, de biologistes médicaux à responsabilité limitée à associé unique.

Siège social : 56 B, rue de Rennes, 35430 Botton.

Objet : la prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs laboratoires de biologie médicale ainsi que toute activité liée à la gestion de dites participations et intérêts.

Durée de la société : 99 années.
 Capital social fixe : 1 229 000 euros.
 Gérant : M. Denis Le Minoux, demeurant 56 B, rue de Rennes, 35430 Botton.

La société sera immatriculée au RCS Rennes.

Pour avis.

Kerine COUDRAIS-PATROM

Néaire

4, rue de Rédon

35500 VITRE

AVIS CESSION DE FONDS COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Kerine Coudrais-patrom, notaire à Vitre, le 23 mai 2022, enregistré le 31 mai 2022 au SIE de Rennes est sous le numéro 2022N2941.

M. Jean-Paul Huot, et Mme Catherine Melot, demeurant ensemble à Vitre (35500), 14, allée de la Grenouillère, ont cédé à :

la SARL La Loge de Mathilde, capital de 1 500 euros, à Vitre (35500), 48, rue de Paterfe, Siren numéro 913 453 632 RCS Rennes.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à Gâll en date du 6 juin 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL à associé unique.
 Dénomination sociale : D.C Carrelage.

Siège social : 1, rue de la Motte, 35290 Gâll.

Objet social : facturé artisanale de carrelage, fourniture et pose de carrelage, céramique, et tous matériaux similaires ou connexes.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 2 000 euros.
 Gérance : M. Dylam Coquelet, demeurant 1, rue de la Motte, 35290 Gâll.

Immatriculation de la société au RCS de Rennes.

Pour avis.

La Gérance.



SAVEURS DE BAIN-DE-BRETAGNE

Forme/capital :

SARL au capital de 37 000 euros
 Siège social : zone d'activité des Sertes
 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
 452 065 816 RCS Rennes

AVIS

DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2022, la collectivité des associés a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 1er juin 2022.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
 Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration : Ancienne mention :

Gérance : M. Jean-Rémy Cousin, demeurant «La Rocher», 53120 Gorron.
 Nouvelle mention :

Président : la société «Holding Cousin SAS au capital de 1 004 300 euros, sise à Les Benardières, 53120 Gorron, immatriculée au RCS de Laval, sous le numéro 420 179 194.

Directeur général : Mme Anne Corlier, demeurant 15, boulevard Favre, 53120 Gorron et M. Henry Cousin, demeurant Les Benardières, 53120 Gorron.

Mentions complémentaires : Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux as-

ANNEXE 4 – Annonce légale : Chronique de Fougères, édition du jeudi 9 juin 2022

Annonces judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7293480101 - AA



Réduction du périmètre de la Zone d'aménagement concerté de La Mottais 2

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La participation du public par voie électronique porte sur les conséquences environnementales de la réduction du périmètre initial de la ZAC, de 58,6 ha à 23,2 ha. Elle se déroulera pendant 36 jours consécutifs : du vendredi 24 juin au vendredi 29 juillet 2022 inclus.

La réduction du périmètre de la ZAC nécessite la reprise des dossiers de création et de réalisation dans les mêmes conditions que pour une création de ZAC (article R. 311-12 du code de l'urbanisme) et est soumise à évaluation environnementale.

Le dossier mis à disposition du public comprendra : le dossier d'évaluation environnementale, l'avis de la MIRE et le mémoire en réponse de Liffre-Cormier Communauté, le dossier et le bilan de concertation préalable ainsi que les avis formulés par les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire de Liffre-Cormier Communauté a approuvé, par délibération n° 2022-125, en date du 7 juin 2022, les modalités de participation du public suivantes :

- Le dossier sera consultable, pendant toute la durée de la participation, sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté, à l'adresse suivante :

<https://www.liffre-cormier.fr/actualites/pave-reduction-mottais-2/>

- Le public pourra faire part de ses questions ou observations en utilisant l'adresse électronique suivante :

zac-mottais2@liffre-cormier.fr

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

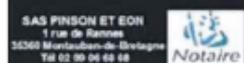
- Pendant toute la durée de la participation, la collectivité mettra également à disposition du public, le dossier au format papier au siège de la communauté de communes et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Ces documents seront librement consultables et accompagnés d'un cahier de concertation sur lequel le public pourra consigner son avis, aux jours et heures d'ouverture habituelles.

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée ainsi qu'un document explicatif des motifs de la décision. Ces documents seront rendus publics par voie électronique pour une durée minimale de trois mois.

L'autorité compétente pour statuer sur le projet de réduction du périmètre de la ZAC est le conseil communautaire de Liffre-Cormier Communauté, qui se prononcera par délibération.

Régime matrimonial

7293197801 - RM



AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 31 mai 2022 reçu par Maître Philippe PINSON, notaire à Montauban-de-Bretagne (35380), M. Cyrille Claude Paul L'HELGOUALGH, né à Saint-Nazaire (44), le 25 septembre 1970 et Mme Carole RIVINOU, son épouse, née à Châtillon (92), le 18 juin 1972, demeurant ensemble à Dinard (95), 2, rue de la Chapelle, mariés à la mairie de Rennes (35), le 25 octobre 2019, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont ajouté à leur régime matrimonial une clause de préciput portant sur le logement d'afamille et les meubles meublants et objet mobiliers garnissant ledit logement.

Conformément à l'article 1387 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois suivant la présente publication et devront être notifiées à Maître Philippe PINSON, notaire à Montauban-de-Bretagne (35), au domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
 Me Philippe PINSON.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



FACILE Accès simple et rapide aux informations clés

PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités

PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 99 99 64 (appel non gratuit)

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00



Véhicules

Berline

OCCAZ AUTO 27 achète tous types de véhicules à partir de 2003 avec ou sans CT, même forts km, recherche camping-car à partir de 1990, vendre à un particulier vous décharge de toutes responsabilités. Paiement comptant ou chèque certifié, se déplace 06 73 64 38 92 ou 02 32 38 66 13. Siret 4437 19943

AUTRES BERLINES

Vends TWINGO essence année 2000 CT OK, pneus neufs, vidange faite, revisée, bon état, entretenue par professionnel. Prix 2200 €. Particulier tél. 07 70 49 23 86

Vends Audi A3 TDI Break 5.Line 173200KM - Bon état - Courroie de distribution OK - Année 14/09/2009. Particulier tél. 06 31 43 44 82

Vends Mercedes 280 SLC, essence, boîte manuelle, année 1978, 300 000 kms, carrosserie bon état, bonne mécanique, intérieur cuir neuf, vitres teintées électriques, jantes alu d'origine - 4 freins à disques, plaquettes flexibles de frein, roulements avant, batterie, allumage, tapis avant, le tout neuf. Prix : 12 000 € à débattre. Tél particulier 06 99 90 15 29. - Cancale

Monospace

C4 Picasso 1600HDI 7 places 6CV - Année 2009 - 155000KM - Boite automatique toit panoramique - CT OK - Gasoil - 8800 € Bon état - Factures disponibles. Particulier tél. 02 99 39 49 72

Remorque

Vends remorque agricole 5 Tonnes en très bon état. Particulier tél. 06 50 48 98 25 (de préférence le soir vers 20h ou le midi de vers 13h)

Voitures sans permis



ACHETE toutes VOITURES sans PERMIS, déplacement et règlement immédiat si offre réaliste. Part. Tél : 06 64 67 61 77

Véhicules de loisirs

MOBILHOME

Vends Mobilehome 2 chambres 6 couchages canapé convertible double terrasse 16000 € négociable - St Briac sur Mer. Particulier tél. 06 60 56 71 08

CARAVANE

A vendre Caravane La Mancelle 4 places 4.80 m, 2 lits 1.40 m, chambre séparée, cabinet toilettes, télé, salon casquette, pneus neufs. Prix 4900 € à débattre. Particulier tél. 06 64 82 44 63

Utilitaires



Fiat Doblo, Turbo neuf et embrayage neuf, attache-remorque, garanti garage 1 an avec facture, porte latérale, couleur blanche, toutes options, en très bon état, mise en circulation le 05/2010, énergie Diesel, CT le 09/02/2022, 156 000 kms, clim, multijet, 6 900 €. Particulier, tél. 06 21 74 09 34

CHRONIQUE RÉPUBLICAINE

38, rue de Nantes
 CS 30607
 35306 FOUGÈRES Cedex
 Tél. 02 99 99 12 15



DIVERS VEH



85 St-Hilaire
 Votre cottaç
 Venez cho
 2 ou 3 ch
 Dans une ré
 et infos 02
 489333963



85 St-Hilaire
 Nouveau de
 piscine cou
 3 chambres
 partir de 84
 gnements :
 489 333 96

LOCATION

2 PIÈCES

35 Fougères
 Loue 2 T2 (c
 nible 01/07
 cement - 4
 mité bus,
 Particulier té

LOCATION

RÉSERVAT

